

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GMNERALE

5/12177 16 coût 1976 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS/

ESPAGNOL/FRANCAIS/

RUSSE

RAPPORT DU COMITE D'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES CONCERNANT LA DEMANDE D'ADMISSION DE LA REPUBLIQUE DES SEYCHELLES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

- 1. A sa 1951ème séance, le 16 août 1976, le Conseil de sécurité était saisi de la demande d'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies (S/12164). Conformément à l'article 59 du règlement intérieur provisoire et en l'absence d'objections, le Président du Conseil de sécurité a renvoyé cette demande au Comité d'admission de nouveaux Membres pour examen et rapport.
- 2. A sa 54ème séance, tenue le 16 août 1976, le Comité a examiné la demande d'admission de la République des Seychelles et décidé de recommander au Conseil de sécurité l'admission de la République des Seychelle à l'Organisation des Nations Unies.
- 3. En conséquence, le Comité a décidé de recommander au Conseil de sécurité d'adopter le projet de résolution suivant :

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies (S/12164),

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies.

